

## Formalités administratives et demandes de renseignements

Dans un souci d'efficacité et de qualité de service, nous vous invitons, de préférence, à prendre rendez-vous pour vos formalités administratives :

- *déclarations de naissance, décès, reconnaissances,*
- *recensement Journée Défense et Citoyenneté,*
- *renseignements et achat de concession au cimetière,*
- *renseignements pour les locations de salles.*

mais également pour toute demande de renseignements ou dépôt de documents:

- *Dépôt de permis de construire et déclaration de travaux,*
- *renseignements sur le cadastre ou la voirie.*

Les demandes auprès du Centre Communal d'Action Sociale se font uniquement sur rendez-vous.

Nous vous rappelons également que toute demande particulière ou réclamation doit être émise par écrit (courriel ou courrier) à l'attention de Monsieur le Maire.

**Hôtel de Ville du Landreau**

Place de l'Hôtel de Ville  
44430 LE LANDREAU

02.40.06.43.75 - [mairie@le-landreau](mailto:mairie@le-landreau)  
CCAS : 02.40.06.45.57 – [ccas@le-landreau.fr](mailto:ccas@le-landreau.fr)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00  
et les lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à 16h30

**Possibilité de rendez-vous en dehors de ces horaires**